

LOI
L /2014/ 014 / AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET POUR LA
CONSTRUCTION DE QUELQUES PONTS (PHASE I) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA)
EN DATE DU 29 MAI 2013.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt pour la construction de quelques ponts (phase I) entre la République de Guinée et la Banque Arabe pour développement économique en Afrique (BADEA) en date du 29 mai 2013.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

02 JUIL. 2014

Conakry, le

Le Secrétaire de Séance



El hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO